



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
25	25	17	20

Séance du jeudi 27 novembre 2025
à 19h00

Date de la convocation : 21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, M. LEBRE, Mme SANTACROCE,
Bons de pouvoir : Mme AUSTRUY à M. GARCIN, M. BRUNET à M. GORRIS, Mme BONNIEL à Mme DE LAURADOUR,

Était absent excusé : M. BOMO,

Etaient absents : Mme REICHLIN, M. GUERN, Mme MONDEJAR, M. ALLANCHE,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RADAKOVITCH,

N°96_DEL_2025 OBJET : Délibération portant autorisation de débroussaillage/déboisement par la Société Canal de Provence de la piste d'accès menant au réservoir situé sur la parcelle B 1633

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet d'alimentation en eau brute du plateau de Bèdes, la Société Canal de Provence doit procéder à un débroussaillage/déboisement de la piste d'accès menant au futur réservoir qui sera implanté sur la parcelle communale cadastrée B 1633.

Ce déboisement portera sur une longueur de 450 m et une largeur de 4 m, il permettra à la SCP de mener des investigations géotechniques, notamment en faisant des prélèvements, afin de valider la faisabilité technique du futur réservoir.

La parcelle B 1633 fait partie de la forêt communale de Jouques relevant du régime forestier. A ce titre, l'Office National des Forêts, ayant la gestion des forêts des collectivités, a réalisé avec la SCP une visite technique sur place au préalable, afin de valider les futurs travaux de débroussaillage/déboisement.

En complément de la délibération n°49_DEL_2025 du 4 juillet 2025 du conseil municipal portant sur l'autorisation de signature d'un mandat pour une demande de défrichement de la parcelle B 1633, par la SCP mandataire,

Il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération autorisant la SCP à procéder aux opérations de débroussaillage/déboisement.

Vu les articles L. 341-3 et R.341-1 et les suivants du Code forestier,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

AUTORISE la SCP à procéder au débroussaillage/déboisement de la piste d'accès d'une longueur de 450 m et d'une largeur de 4 m sur la parcelle d'implantation du futur réservoir,

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération,

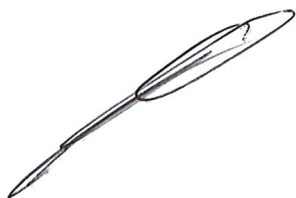
Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 27 novembre 2025,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH

Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **04/12/2025**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20251127-96_DEL_2025